#### 1

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 1er mai 2023 à 19h, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

#### SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse Josée Marquis

M. le conseiller Yanik Levasseur

Mme les conseillères Cynthia Marceau-D'Astous

Isabelle Truchon Johanne Thibault

**EST ABSENT** 

M. les conseillers Raphaël Helgerson-Gendron

Jean-Luc Bérubé

## EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### RÉSOLUTION #2023-63

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023;
- 4. Présentation des comptes;
- 5. Engagement de crédit (dépenses);
- **6.** Déclaration de compétence de la MRC de La Matanie relativement à l'ensemble du domaine du transport collectif de personnes;
- 7. Choix d'un contracteur pour le nivelage des chemins;
- **8.** Mandater Marc Lussier pour la préparation de l'appel d'offres sur invitations pour le tronçon I026;
- **9.** Mandater Marc Lussier pour la préparation du devis d'appel d'offres sur invitations pour l'inspection des conduites d'égout;
- 10. Nomination d'un représentant(e) municipale pour le Réseau Biblio;
- 11. Correction des dépenses incompressible de 2023;
- **12.** Fin de la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale du programme PRABAM;
- **13.** Désignation personne responsable de la gestion des cours d'eau pour le territoire de la Municipalité de Saint-Adelme;
- **14.** Désignation adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour le territoire de la Municipalité de Saint-Adelme;

- 15. Autoriser la Directrice générale, Jessica Bouchard, à signer les documents de la demande financière au Fonds Région et Ruralité - volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale (chargée de projets);
- 16. Demandes de soumissions pour creuser les fossés;
- 17. Autoriser l'accès au compte Accès d Desjardins à Madame Annick Hudon comme administratrice secondaire:
- **18.** Autoriser l'accès à ClicSécur à Annick Hudon (Directrice Générale adjointe);
- 19. Autoriser l'accès à CléGC à Annick Hudon (Directrice Générale adjointe);
- 20. Signature du contrat de location d'un tracteur Fendt, FT822S4 pour deux ans;
- 21. Autoriser la Directrice générale, Jessica Bouchard, à signer les documents de la demande financière au Fonds Région et Ruralité - volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale (achat de machineries);
- 22. Avis de motion pour un règlement d'emprunt;
- 23. Prise d'acte-dépôt divulgation des intérêts pécuniaires des élus municipaux;
- 24. Varia;25. Période de questions;
- **26.** Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## RÉSOLUTION #2023-64 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

# RÉSOLUTION #2023-65

## APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Yanick Levasseur et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent vingt et un milles cent et trente-trois cents (121 100.33\$) et les salaires payés au montant de neuf milles trois-cent soixante-treize et cinq cents (9 373.05\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent trente mille quatre cent soixante-treize et trente-huit cents (130 473.38\$). Yanik Levasseur

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

#### **RÉSOLUTION #2023-66**

DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DE LA MATANIE RELATIVEMENT À L'ENSEMBLE DU DOMAINE DU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Adelme ne possède aucun employé et ni équipement dédiés au domaine du transport collectif de personnes;

## EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité de la Municipalité de Saint-Adelme déclare la compétence à la MRC de La Matanie à l'égard de tout le domaine du transport collectif de personnes (incluant le transport en commun et le transport adapté).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 7. Choix d'un contracteur pour le nivelage des chemins

Ce point doit être reporter à une prochaine séance car il n'y a pas quorum puisqu'une conseillère ne peut voter car elle a un intérêt pécunier.

#### RÉSOLUTION #2023-67

MANDATER MARC LUSSIER POUR LA PRÉPARATION DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR LE TRONÇON 1026

CONSIDÉRANT QU'il faut changer le tronçon I026 du réseau d'égout.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous de mandater Monsieur Marc Lussier de la FQM pour préparer l'appel d'offres sur invitations pour le tronçon I026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION #2023-68**

MANDATER MARC LUSSIER POUR LA PRÉPARATION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR L'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE selon l'échéancier nous devons procéder à l'inspection de 1 641m de conduites d'égout;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johanne Thibault et résolu de mandater Monsieur Marc Lussier de la FQM pour la préparation du devis d'appel d'offres sur invitations pour l'inspection des conduites d'égout.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION #2023-69**

## NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT(E) MUNICIPALE POUR LE RÉSEAU BIBLIO

Sur une proposition de Madame Isabelle Truchon, il est unanimement résolu de nommer Madame Cynthia Marceau-D'Astous représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **RÉSOLUTION #2023-70**

## CORRECTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE 2023

CONSIDÉRANT QU'il y avait une erreur dans le montant total des dépenses incompressibles de l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Yanick Levasseur et résolu que les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2023 :

Conseil Municipal		
211 000 131 à 211 000 200	36 862\$	
Administration		
213 000 141 à 213 000 310	67 230\$	
Police		

33 474\$
2 652\$
122 353\$
119 261\$
168 083\$
9 979\$
68 909\$
5 000\$
70 933\$
704 736\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## RÉSOLUTION #2023-71

# FIN DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTE FINALE DU PROGRAMME PRABAM

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Adelme a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame Johanne Thibault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelme entérine et approuve la réalisation des travaux et autorise la présentation de la reddition de comptes. Certifie que Madame Jessica Bouchard est dûment autorisée à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## RÉSOLUTION #2023-72

# DÉSIGNATION – PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

**CONSIDÉRANT** la liste des personnes responsables désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de changer le nom de la personne responsable de la gestion des cours d'eau, et de son substitut, pour le territoire de la municipalité de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de ladite Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner Monsieur Bruno Bernier, à titre de personne responsable de la gestion des cours d'eau, pour le territoire de la municipalité de Saint-Adelme afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**DE** transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## RÉSOLUTION #2023-73

DÉSIGNATION – ADJOINT À L'INSPECTEUR DE LA MRC DE LA MATANIE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

**CONSIDÉRANT** la liste des personnes désignées, par le Conseil de la MRC de La Matanie, responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner un adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour le territoire de la municipalité de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité:

**DE** désigner Monsieur Bruno Bernier, à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées:

**DE** transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## RÉSOLUTION #2023-74

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, JESSICA BOUCHARD, À SIGNER LES DOCUMENTS DE LA DEMANDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 DE SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE (CHARGÉ(E) DE PROJET)

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Adelme a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Adelme et de Grosses-Roches désirent présenter un projet de chargé de projet en partagent la ressource humaine entre les municipalités dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le projet d'entente entre les municipalités est de 3 ans;

**ATTENDU QUE** les coûts du projet d'élèvent à 183 412,25 \$ et que les municipalités assumeront 20 % des dépenses qui s'élèvent à 36 682,45 \$ divisé entre les deux municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Adelme s'engage à participer au projet de chargé de projets et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- − Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 − Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- La directrice générale et greffière/trésorière Madame Jessica Bouchard est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION #2023-75**

#### DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR CREUSER LES FOSSÉS

**CONSIDÉRANT QU'**il faut effectuer des travaux pour l'entretien des routes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu de demander des soumissions pour faire creuser les fossés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

# RÉSOLUTION #2023-76

AUTORISER L'ACCÈS AU COMPTE ACCES D DE DESJARDINS À MADAME ANNICK HUDON COMME ADMINICTRATRICE SECONDAIRE;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe a besoin d'un accès au compte Accès D de Desjardins pour accomplir son travail;

CONSIDÉRANT QU'avec cet autorisation elle pourra remplacer la directrice générale si besoin est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Yanick Levasseur et résolu d'autoriser l'accès au compte Accès D de Desjardins à Madame Annick Hudon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **RÉSOLUTION #2023-77**

AUTORITSER L'ACCÈS À CLICSÉQUR À ANNICK HUDON (DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE)

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe a besoin d'un accès au compte Accès D de Desjardins pour accomplir son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu d'autoriser l'accès à CLICSÉQUR à Madame Annick Hudon, Directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION #2023-78**

## AUTORITSER L'ACCÈS À CLÉGC À ANNICK HUDON (DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE)

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe a besoin d'un accès au compte Accès D de Desjardins pour accomplir son travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu d'autoriser l'accès à CLÉGC à Madame Annick Hudon, Directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## RÉSOLUTION #2023-79

### SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION D'UN TRACTEUR FENDT FT288S4 POUR DEUX ANS

CONSIDÉRANT QUE notre souffleur est vieillissant et que le coût des travaux pour le restauré serait très élevé;

CONSIDÉRANT QUE nous ne devons nous assurez d'avoir la machinerie nécessaire pour l'ouverture des routes:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelme approuve la signature, par la directrice générale, du contrat de location d'un tracteur FENDT FT288S4 avec Les cultures BM inc. (9306 1778 Qc inc);

**QUE** le contrat est d'une duré de deux ans du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai pour les années 2023-2024 et 2024-2025;

**QUE** la Municipalité s'engage à verser la somme de 2 500 \$ plus taxes par mois pour 300 heures d'utilisation annuelle et que les heures supplémentaires seront au taux de 55 \$ de l'heure;

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 24. Monsieur le conseiller Yanick Lavasseur donne l'avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-07 décrétant un emprunt pour l'achat d'équipements pour le tracteur.
- 23. Prise d'acte-dépôt divulgation des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

## RÉSOLUTION #2023-80 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h34.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature di résolutions qu'il contient au sens de l'article	u présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les 142 (2) du Code municipal.
Josée Marquis, mairesse	Jessica Bouchard Directrice générale et greffière-trésorière
Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la reconnais et considère avoir signé toutes les re- Josée Marquis, mairesse	Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, ésolutions qui y sont contenues.